

Président : Fabrice MEUNIER

Présents : Fabrice MEUNIER, Huguette TOURAILLE, Dominique CHAVINIER, René GERVAIS, Annie JOUVE, Bernadette SEINCE, Blandine DEMAZOIN, Laurence DELMAS, Fanny ORSAL, Arnaud MOREAU, Philippe PAULIAC, Lucie SALESSE, Michel ESCUDIER, Roger VILLIEN.

Secrétaire(s) de la séance:

Bernadette SEINCE

Ordre du jour:

DM assainissement

Avenant convention assainissement

Demande location appartement Cheyssac

Convention servitude ENEDIS

Demandes acquisitions de terrains

Correspondant incendie et secours DETR 2023

Point travaux commerce Bail dérogatoire commerce

Contrat de forage

Aménagement circulation le bourg Couchal

Questions diverses

Délibérations du conseil:

DETR 2023

Monsieur le Maire rappelle la volonté du conseil municipal de valoriser les hameaux de la commune. Pour ce faire, parallèlement à l'enfouissement des réseaux réalisé par le SDEC, il y a lieu de refaire lavoirie des villages concernés.

Le montant estimatif des travaux s'élève à **200 663,00 HT**.

Monsieur le Maire propose le plan de financement :

DETR 2023: 40 133,00 €

Autofinancement : 160 530,00 €

Monsieur le Maire demande au conseil municipal la validation de l'opération, du plan de financement et l'autorisation de déposer le dossier de demande de subvention au titre de la DETR 2023.

Le conseil municipal après avoir délibéré, **à l'unanimité** :

valide l'opération et son plan de financement,

décide de déposer le dossier de demande de subvention au titre de la DETR 2023,

autorise Monsieur le Maire à entreprendre toutes démarches utiles et à signer tous documents liés à cette affaire.

Avenant n°2 à la convention de mutualisation du service assainissement

Avenant n°2 à la convention de mutualisation du service assainissement, Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la Communauté de Communes Sumène Artense souhaite mettre en place un service d'astreinte à compter du 1er janvier 2023. Une facture trimestrielle sera adressée à la commune en fonction des états récapitulatifs trimestriels.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, **à l'unanimité**, autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°2.

Convention de servitudes ENEDIS - Courtilles

Monsieur le Maire informe le conseil municipal d'une nouvelle convention avec ENEDIS.

Afin de permettre le branchement sur le réseau électrique d'une installation photovoltaïque appartenant à la SCEA Dauphin. L'implantation d'un nouveau poste est nécessaire. Enedis souhaite obtenir une servitude pour cette installation.

Le montant de l'indemnité unique serait de 20.00 €.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de l'autoriser à signer la convention avec Enedis. Le conseil municipal, après avoir délibéré, **à l'unanimité**, autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

Demande d'acquisition de terrain à SERRES - Monsieur CHAVINIER Christian

Monsieur le Maire fait lecture de la demande de Monsieur CHAVINIER Christian à Serres. Il souhaite acheter une partie du terrain communal d'une superficie d'environ 20 m² afin d'installer une fosse septique.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de valider la vente d'une partie du terrain communal au prix de 1 € le m², frais de notaire à la charge de l'acquéreur.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, **à l'unanimité**

- **ACCEPTE** la vente d'une partie du terrain communal.

Demande d'acquisition de terrain aux Essards - Madame COEFFIC Sylvie

Monsieur le Maire fait lecture de la demande de Madame COEFFIC Sylvie aux Essards. Elle souhaite acquérir une partie du terrain communal devant sa maison d'une surface d'environ 1466 m².

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de valider la vente d'une partie du terrain communal au prix de 1 € le m², frais de notaire à la charge de l'acquéreur.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, **à l'unanimité**

- **ACCEPTE** la vente d'une partie du terrain communal

Demande d'acquisition de terrain aux Essards - Monsieur et Madame PONSONNAILLE

Monsieur le Maire fait lecture de la demande de Monsieur et Madame PONSONNAILLE aux Essards. Ils souhaitent acquérir plusieurs parties de terrains communaux (talus faisant face à leur propriété, bande de terrain longeant leur maison d'habitation, anciens chemins).

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de valider la vente de ces parties de terrains communaux au prix de 1 € le m², frais de notaire à la charge de l'acquéreur.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, **à l'unanimité**

- **ACCEPTE** les ventes d'une partie des terrains communaux (talus faisant face à la propriété et anciens chemins).
- **REFUSE** la vente de la bande de terrain longeant la maison

Désignation d'un correspondant incendie et secours

Monsieur le Maire rappelle qu'il est nécessaire de désigner un correspondant incendie et secours parmi les membres du Conseil Municipal.

Le conseil municipal propose de désigner Roger VILLIEN en tant que "correspondant incendie et secours".

Après avoir délibéré, le conseil municipal, **à l'unanimité**, des membres présents :
désigne Monsieur Roger VILLIEN en tant que "correspondant incendie et secours".

Bail dérogatoire commerce

Monsieur le Maire propose d'établir un bail dérogatoire pour le commerce restaurant épicerie situé 3 Place de la Forge avec Monsieur COLLGON Romain. Ce bail sera conclu pour une durée de 1 an renouvelable par tacite reconduction pour une période maximale de 3 ans.

A titre accessoire la commune mettra à disposition du matériel, louera sa licence IV à destination du café restaurant.

La location pour le commerce restaurant ainsi que pour la licence IV sera consentie moyennant un loyer de 2 400,00 € HT annuel sans dépôt de garantie.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**,

- **approuve** cette proposition de bail dérogatoire et autorise Monsieur le Maire à entreprendre toutes démarches utiles et à signer tous documents liés à cette affaire.

charge Monsieur Le Maire de recenser le matériel mis à disposition.

valide le montant de 2 400,00 € HT annuel sans dépôt de garantie.

Chèque kdo Cantal

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de reconduire l'opération chèque kdo Cantal. Un chèque d'une valeur de 50.00 € sera offert à chaque agent de la collectivité pour Noël.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, **à l'unanimité**, autorise Monsieur le Maire à commander 9 chèques de 50.00 € pour un montant total de 450.00 €.

Vote de crédits supplémentaires - Vebret

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2022, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	8652.00	
64131	Rémunérations	4388.00	
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	674.00	
6419	Remboursements rémunérations personnel		6700.00
75814	Redevance sur l'énergie hydraulique		7014.00
TOTAL :		13714.00	13714.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
TOTAL :		0.00	0.00
TOTAL :		13714.00	13714.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Vote de crédits supplémentaires - Vebret

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2022, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
6488	Autres	872.00	
7392221	Fonds péréquation ress. com. et intercom	36.00	
732221	Fonds péréquation ress. com. et intercom		908.00
TOTAL :		908.00	908.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
TOTAL :		0.00	0.00
TOTAL :		908.00	908.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus

Vote de crédits supplémentaires - ass Vebret

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2022, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
621	Personnel extérieur au service	40.00	
70611	Redevance d'assainissement collectif		40.00
TOTAL :		40.00	40.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
TOTAL :		0.00	0.00
TOTAL :		40.00	40.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.